

Pole 4

NDUBIB 6

Afrique
contem
N° 196
4^e trimestre
dossier c
et sociét
75

Fonds Documentaire IRD
Cote : B*24223 Ex:1

La dynamique du concept de « genre » dans les politiques de développement en Afrique

Jeanne Bisilliat *

De plus en plus, les programmes internationaux de développement de l'Afrique prennent en compte la notion de « genre » (*gender*, en anglais) qui est également utilisée dans la Déclaration des droits servant de préambule à la Constitution sud-africaine du 8 mai 1996 (1). Mais, ni occidentale, ni africaine, ni latino-américaine ou asiatique, la notion de genre est tout simplement universelle.

● Du bon usage de la notion de genre en matière de développement

Le genre, dans sa définition la plus concise, veut dire le **sexe socialement construit, qu'il soit féminin ou masculin**. C'est dans les années 1970 que les féministes anglo-saxonnes commencent à utiliser les termes genre/relations de genre. On passe ainsi de « l'étude de la différence sexuelle... à celle des rapports entre les sexes, dans le double sens de rapport social et de relation conceptuelle » (2). Le terme genre va connaître, à partir de 1985 (conférence de Nairobi) un développement foudroyant dans les pays anglo-saxons, latino-américains mais aussi dans toutes les organisations internationales ; adhésion facilitée par la tenue successive des grandes conférences internationales du Caire (1994) et de Beijing (1995) au cours desquelles le terme s'impose définitivement. Toutefois, si l'on pense au contenu subversif de la notion de genre, on doit s'étonner de cet engouement. Il faut donc apporter quelques réserves et faire remarquer que, trop souvent, le mot est simplement utilisé comme synonyme de celui de femme, ou de sexe féminin ; cet emploi non pertinent consiste justement à masquer, à gommer quelque peu celui de sexe. On peut donc suspecter, à juste titre semble-t-il, que ce soit ce contenu adouci, presque « assoupi » du terme qui, en lui ôtant beaucoup de sa force épistémologique et idéologique, autorise son usage immodéré.

* Anthropologue.

(1) Article 9, paragraphe 3 : voir la traduction française du *Bill of Rights* dans *Afrique contemporaine*, n° 179, juillet-septembre 1996, p. 51. Notons que ce texte distingue « genre » et « sexe » (*gender et sex* dans l'original anglais), alors que, par exemple, la nouvelle Constitution ivoirienne de juillet 2000 ne mentionne (article 30) que « une égalité devant la loi, sans distinction [...] de sexe [...] » [NDLR].
(2) Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail, Hélène Rouch (éd.), *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Editions du CNRS, Paris, 1992, 252 p.

A l'heure actuelle, dans de nombreux pays africains, des initiatives locales qui mettent en œuvre des campagnes de lutte contre l'excision, avec l'aide d'ONG sont soutenues par des projets internationaux. Cependant, on ne peut pas dire que ces actions convainquent toujours pleinement les intéressés et il est encore trop tôt pour savoir si les progrès enregistrés seront durables. Au Mali, par exemple (voir chapitre 10), une cérémonie en pays mandé a rassemblé, en juin 1997, des exciseuses qui ont renoncé publiquement à pratiquer leur métier. En fait, malgré cet engagement officiel, ils seront dans l'impossibilité de refuser d'exciser si une famille le leur demande. Autre exemple, en Gambie où, en juin 1998, un autre type de cérémonie a été organisé par l'Association of Promotion Girls' and Women's Advancement in Gambia (APGWA) avec des fillettes déjà excisées du village de Basse (Est du pays), qui sont passées par toutes les phases d'un rite de passage, mais avec la promesse de ne pas faire pratiquer l'excision sur leurs filles à naître. On peut donc se poser la question : qu'en adviendra-t-il dans le futur ? (voir chapitre 12).

La solution proposée est de mener parallèlement divers types d'actions dans un contexte qui permette à la femme, traditionnellement en retrait par rapport à l'homme, d'avoir un accès à l'éducation et de participer pleinement à la vie socio-économique. Les associations locales de femmes jouent ici un rôle très important. Au Soudan (chapitre 8), l'auteur cherche à élucider les vues des femmes sur l'excision et décrit quelques exemples de campagnes d'éradication réussies menées dans différentes régions du pays. Dans le contexte d'un pays comme le Sénégal, la loi de janvier 1999 prohibant l'excision est venue renforcer les actions déjà menées en matière d'éducation

de base par l'ONG Tostan (voir, au chapitre 13, la description détaillée du « serment de Mali-counda », initiative qui s'est étendue à une trentaine d'autres villages créant ainsi une masse critique d'individus refusant l'excision, amorce possible de la disparition progressive de cette pratique).

Une analyse intéressante porte sur la similitude entre la coutume des pieds bandés en Chine et celle de l'excision en Afrique, même si elle ne semble pas évidente au premier abord. Selon Gerry Mackie (chapitre 13), ces deux pratiques ont pour but de contrôler la sexualité, assurer chasteté et fidélité, permettre à la jeune fille de se marier. Or, si les pieds bandés ont disparu en Chine, en 1911, en une génération, c'est parce que les efforts d'éradication se sont concentrés, non seulement sur l'éducation à propos des conséquences néfastes sur la santé, mais aussi sur la constitution d'associations de parents qui juraient de ne plus pratiquer le bandage des pieds et de laisser leurs fils épouser des filles aux pieds normaux. L'auteur propose donc cette même démarche pour éradiquer rapidement l'excision en Afrique, sans convaincre pour autant ceux qui ne croient pas en une disparition rapide de cette pratique.

L'excision dans les pays d'immigration africaine n'est qu'évoquée. Il aurait été intéressant d'approfondir cette pratique, mais cela ne semblait pas le centre d'intérêt principal des éditeurs scientifiques. Dans leur pays, les Etats-Unis, ils ne sont pas confrontés comme les Européens à ce problème avec la même intensité.

L'ouvrage se termine par un index et une bibliographie très fournie (anglophone pour la grande majorité des titres).

Laurence Porgès

Fonds Documentaire IRD
010024223

Afrique
contemporaine
N° 196
4^e trimestre 2000
L'excision
en Afrique
74

C'est pourquoi il est important de préciser les implications les plus fondamentales de cette définition pour débarrasser le terme de toutes les ambiguïtés qui le polluent trop souvent. La notion de genre implique, et cela dans toutes les cultures :

- le **rejet du déterminisme biologique**, sous-jacent dans le mot sexe et dans l'expression « inégalité sexuelle », qui apparaît comme « un alibi idéologique pour le maintien de la domination, l'alibi de la nature » (3). Les femmes ne sont pas plus dans la nature et pas moins dans la culture que les hommes ;
- le regroupement de toutes les différences constatées entre les hommes et les femmes, qu'il s'agisse des différences individuelles, des rôles sociaux ou des représentations culturelles, c'est-à-dire le regroupement de tout ce qui est variable et socialement déterminé ;
- la non-homogénéité de la catégorie femme qui est traversée par des différences de classe, d'ethnie et d'âge ;
- l'asymétrie fondamentale et la hiérarchie entre les deux groupes, les deux sexes, les deux genres – l'un dominant, l'autre dominé – qui fondent le pouvoir masculin. C'est ce que Françoise Héritier (4) nomme l'invariant de la valence différentielle des sexes, universellement présent. Michel Foucault (5) écrivait que « le pouvoir ce sont des relations ; le pouvoir ce n'est pas une chose, c'est une relation entre deux individus, une relation qui est telle que l'on peut conduire la conduite d'un autre ou déterminer la conduite d'un autre ». On peut dire que c'est dans les relations de genre que le pouvoir intervient, sous ses formes les plus violentes ou les plus ténues, et qu'il doit être explicité si l'on veut comprendre la complexité des situations ;
- l'absolue nécessité de considérer, quel que soit le problème, les hommes en relation avec les femmes, que ces relations soient complémentaires ou conflictuelles. Relations agissantes au sein de la famille, du milieu professionnel, de la politique, du social.

Le genre s'accompagne d'un savoir sur la différence sexuelle or, le savoir est aussi une manière d'ordonner le monde, inséparable de l'organisation sociale de la différence sexuelle ; mais le savoir, comme le pouvoir dont il est l'un des fondements, n'est ni fixe, ni fini, il est variable et sujet à d'innombrables changements. Il en est de même pour les complémentarités et les oppositions entre les genres qui peuvent se transformer et s'inscrire dans le changement social.

Le genre est donc une notion essentiellement dynamique permettant de remettre en question l'apparente immuabilité des rôles sociaux. Malgré ces avancées théoriques, les femmes continuent à être placées, implicitement, dans la catégorie de la nature – l'instinct, le sentiment, l'irrationalité – au contraire des hommes, placés dans la catégorie de la culture – la réflexion, l'abstraction d'un système mental. Un exemple récent montre bien la force diffuse de ce genre de stéréotypes : le 16 avril 1999, un reporter de France Inter parlait ainsi d'un groupe de réfugiés : « des femmes qui pleurent, des enfants qui ont faim, des hommes humiliés » ; le choix des mots, même s'il est inconscient, n'est pas innocent.

Il faut préciser deux points sur cette structure inégalitaire dans laquelle s'inscrivent les relations de genre.

- D'une part, cette inégalité, cette subordination quasiment universelles n'ont pu perdurer depuis de si longs siècles que dans la mesure où chaque société a su élaborer des types d'éducation qui produisent chez les femmes une **soumission culturelle librement consentie**. « L'habitude, qui exerce en toutes choses un si grand pouvoir sur nous, a sur-

(3) Ibid.

(4) Françoise Héritier, *Masculin, féminin : la pensée de la différence*, Odile Jacob, Paris, 1996, 332 p.

(5) Michel Foucault, « Des pouvoirs non fondés », in : *Les Cahiers du Griffon*, La Société des Femmes, Éditions Complexe, Bruxelles, 1992.

tout celui de nous apprendre à servir et, comme on le raconte de Mithridate, qui finit par s'habituer au poison, celui de nous apprendre à avaler le venin de la servitude sans le trouver amer » (La Boétie).

C'est la construction sociale de cette soumission que l'on appelle **nature (la nature féminine)**. Elle est si achevée que des femmes qui effectuent dix à douze heures par jour de travail reproductif et productif non salarié – les paysannes, les commerçantes urbaines de l'économie informelle par exemple – se déclarent ménagères lors des enquêtes de recensement. Elles sont donc classées improductives, selon les catégories encore en vigueur. On sait pourtant que ce travail assure en fait, et de plus en plus, la survie familiale. L'excision est un autre exemple montrant comment les femmes librement soumises acceptent la mutilation génitale et la souffrance afin de satisfaire aux normes et à la symbolique sociales.

Mais, il est bon de ne pas l'oublier, **les hommes, eux aussi, reçoivent depuis leur plus jeune âge un apprentissage de la domination** et sauront l'exercer aussi « naturellement » que les femmes la subissent. La soumission/domination doit être considérée comme un opérateur logique de l'ordre culturel. C'est ainsi que l'ordre social se constitue et se reproduit au travers d'une permanence de valeurs et de représentations encore influentes de nos jours et dont la déconstruction idéologique est loin d'être achevée.

- D'autre part, les femmes, certes, sont subordonnées, soumises, exclues, plus ou moins partiellement selon les pays, de l'économique, du juridique, du religieux, du politique. Il faut néanmoins se garder de les ériger en victimes, et seulement en victimes, quelle que soit la violence du système social qui les opprime. Elles savent et ont toujours su se défendre, inventer des parades, des stratégies qui leur accordent un espace de négociation et de liberté relative. Ce qui doit retenir l'attention c'est que les femmes, acculées à des situations difficiles où elles sont responsables de la survie quotidienne des enfants, des vieilles personnes, ne désespèrent pas et se battent, trouvant de nouvelles réponses, inventant de nouvelles solutions, se regroupant avec d'autres femmes pour mieux organiser leur quotidien : crèches garderies alternatives, nouvelles recompositions familiales (sœurs, mères et filles par exemple en Amérique latine), nouvelles activités économiques (organisation du ramassage d'ordures en Afrique). Aux crises qui les frappent, aux changements socio-économiques qui accentuent leur exclusion, elles ne cherchent pas une réponse dans la tradition, bien plutôt dans la modernité. Bien sûr, ce ne sont pas toutes les femmes qui réagissent ainsi, mais un grand nombre d'entre elles. A l'opposé, de nombreux hommes confrontés à une situation qui mine leur autorité (chômage, accident du travail) adoptent trop souvent une conduite de fuite en avant, dans l'alcoolisme, la violence ou l'abandon. Si, dans l'adversité, la femme tout en étant éduquée à la soumission se bat et résiste, même au prix de grandes souffrances, l'homme éduqué à la domination, ne sait comment réagir à des situations qui le privent de son « autorité naturelle ». Ce problème est assez grave, même si les études sur le sujet sont encore rares, pour que de nombreuses organisations de développement commencent à s'en préoccuper, se demandant de plus en plus fréquemment comment responsabiliser les hommes.

Tous et toutes conviennent que le mot « genre » a des acceptions différentes en anglais et en français. Ce décalage sémantique n'est pas suffisant pour justifier le refus du terme, face à sa diffusion généralisée. Les féministes françaises qui ont longtemps préféré utiliser l'expression « rapports sociaux de sexe » (dont le sens est extrêmement proche de relations de genre) en viennent à adopter cet anglicisme. Ce sont les historiennes qui, les premières, l'ont employé au travers de la publication de *L'histoire des femmes*, en 1991, sous la direction de Michèle Perrot et Georges Duby ; plus récemment, en 1999, les *Cahiers du Gedisst* (Groupe d'études sur la division sociale et sexuelle du travail, rattaché au CNRS) sont devenus les *Cahiers du genre*.

Il ne fait pas de doute que le mot genre, de par sa présence massive, est plus souple, plus léger que l'expression, assez lourde, « rapports sociaux de sexe ». Il

reste néanmoins une difficulté, celle de trouver une traduction adéquate aux formes adjectivales telles que « gendered, genderised, genderising, etc. » que la langue anglaise forme si facilement. Dans ces cas, le français ne peut éviter de devoir recourir à des périphrases. On ne peut sous-estimer cette gêne linguistique dans la mesure où le plus grand nombre de textes importants, particulièrement dans le domaine du développement sont écrits par des anglophones. Ce n'est pas sans raison qu'a été publié en 2000 un livre (6) dont l'un des objectifs est justement de mettre à la disposition des publics francophones la traduction des textes de référence qui font autorité dans le domaine des femmes et du développement. Il convient d'apporter quelques précisions sur cet état de fait.

L'approche française en question

Parmi ceux qui le regrettent, il est courant de parler d'« anomalie choquante », d'« anachronisme absurde et révoltant » pour souligner le déficit d'institutionnalisation, en France, des études sur les femmes. Quels mots employer alors pour décrire la situation, celle d'une autre « exception française » dans le domaine, il est vrai tout à fait méconnu du public, des femmes et du développement ? En 1975, lors de la première conférence mondiale sur les Femmes à Mexico, chaque pays prépara son bilan national. En outre, certains pays ainsi que les organisations internationales décidèrent d'établir un autre bilan, concernant les effets des politiques de développement, initiées et financées par eux-mêmes, sur les femmes des tiers-mondes. Le constat global fut extrêmement négatif et la dégradation de la situation socio-économique des femmes unanimement reconnue.

A partir de ce moment et avec l'appui de féministes principalement anglo-saxonnes, assez vite rejointes par d'autres, venues de tous les pays du Sud, un nouveau champ du savoir se mit en place, destiné non seulement à mieux connaître la situation faite aux femmes, mais peut-être encore plus à instaurer des mécanismes politiques pour lutter contre les préjugés masculins à l'œuvre dans les projets et les politiques d'aide. Des formations de niveau universitaire, des bureaux, des commissions *ad hoc* furent créées, une littérature théorique et critique dans les disciplines de la sociologie, de l'économie, de l'agronomie principalement, fondée sur des études de terrain minutieuses virent le jour. La cécité culturelle des planificateurs concernant la contribution fondamentale des femmes à l'économie (elles effectuent, par exemple, 80 % de la production agricole) ayant pour conséquence une féminisation grandissante de la pauvreté (sur 800 millions de pauvres absolus, 564 millions sont des femmes mariées ou chefs de ménage) fut dénoncée et des solutions proposées.

Ces analyses critiques continuent – et doivent continuer – car la mondialisation de l'économie, les politiques d'ajustement structurel imposées aux pays du Sud par les pays du Nord (dont nous, femmes des pays riches, sommes partie prenante) au travers du FMI et de la Banque mondiale pénalisent toujours plus fortement les femmes pauvres. En effet, elles travaillent en majorité dans l'agriculture et l'économie informelle, sans aides sociales, et les restrictions des budgets sociaux des Etats, jugés trop « budgétivores », rendent leur accès à l'éducation et à la santé, dont les coûts ne cessent d'augmenter, plus problématique.

(6) Jeanne Bisilliat et Christine Verschuor (sous la dir. de), *Le genre, un outil nécessaire ? Introduction à une problématique*, L'Harmattan, Paris, 2000, 263 p.

Cependant la France, depuis Mexico, c'est-à-dire depuis plus de vingt-cinq ans, resta – et reste toujours – absente de ce grand mouvement du savoir et de recherche d'un développement équilibré et durable dont les femmes autant que les hommes pourraient être bénéficiaires. L'évolution est néanmoins incontournable même si elle se heurte à des obstacles toujours renouvelés (7).

Dans ce domaine des femmes face au développement, les évidences sont rudes à l'égard de ce pays : dans les bureaux, les commissions internationales des grandes institutions internationales, pas une Française ; parmi celles dont la pensée compte pour influencer la conception des grands principes internationaux du développement, en constante évolution, pas une Française.

Absence regrettable mais rigoureusement logique, puisque la France n'offre pas de formation sur ce thème précis alors que les autres pays l'ont inscrit dans leurs cursus universitaires ; les francophones, dont les Africaines, voulant se former doivent aller aux Etats-Unis, au Danemark, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas. Comble de l'ironie, ces deux derniers pays ont dû, pour répondre à la demande francophone, organiser des cours chez eux... en français. De plus, la France n'induit aucun programme de recherche et ne s'efforce pas, au contraire de nombreux pays occidentaux et autres, d'adopter, en les adaptant si nécessaire, les moyens institutionnels identifiés et expérimentés permettant de prendre en compte de façon cohérente, dès la conception des projets, la dimension des relations sociales entre les hommes et les femmes, ce que, désormais, le monde entier appelle *les relations de genre*.

Contre cette utilisation massive de « relations de genre et développement », la France a même décidé de se constituer en gendarme sémantique. S'abritant derrière ce puritanisme terminologique, elle renâcle à mettre en œuvre, de façon systématique et systématique, les mesures d'aide politiques, économiques et sociales qui pourraient, en synergie avec les autres pays, alléger quelque peu la terrible situation des femmes du Sud dans leur majorité. Enfin, pas de perspective de professionnalisation, à court et à moyen terme, pour les jeunes Français et francophones des deux sexes (et ils sont nombreux) qui voudraient travailler sur l'intégration du thème dans les différents volets techniques des projets de développement. Un exemple tout récent montre bien la marginalisation de l'expression en français dans ce domaine : lors de la conférence internationale ouverte le 5 juin 2000, appelée « Beijing + 5 », les déléguées francophones ont failli interrompre une session pour protester contre « l'absence de traduction en langue française de nombreuses communications ».

Pourquoi cette obstination de la France sur le genre ? Ses responsables, massivement des hommes, proclament bien haut savoir ce qu'ils ont à faire. Mais, loin des médias, du regard, du jugement, des pressions, le domaine des femmes et du développement serait-il, qu'on pardonne l'expression, le dernier salon où l'on cause tranquillement entre hommes ? On pourrait le croire devant tant de témoignages accablants sur les mimiques exaspérées, les sourcils qui se lèvent, les sourires et les rires saluant les malheureux qui osent prononcer le mot honni, le mot genre ! Pourtant ce sont ces mêmes hommes qui signent les déclarations, les conventions internationales découlant de conférences mondiales comme Rio, Le Caire, Beijing, où ce mot figure en bonne et due place. Cela voudrait-il dire qu'ils considèrent ces textes comme des billevesées féministes sans importance et que, par conséquent, ils peuvent donner leur accord sans que cela les engage d'une quelconque manière ?

Il n'est pas rare d'entendre, dans certains milieux liés à la coopération internationale au développement, la question suivante : l'universalisme français est-il compatible avec la notion de genre ? Interrogation confondante.

En 1789, la Révolution française adopta les principes du respect des Droits de l'homme et de l'égalité sociale et politique entre tous les êtres humains.

(7) On doit souligner que, depuis la rédaction de cet article, un certain nombre d'informations semblent indiquer que des changements sont en train de se produire dans la situation.

Néanmoins, en même temps que ces proclamations se voulaient universelles, leur mise en œuvre instaurait, dès le départ, une mise à l'écart des femmes. Olympe de Gouge luttera immédiatement contre cette contradiction de la démocratie avec elle-même, revendiquant des droits identiques pour les citoyennes ; jusqu'au moment où elle fut guillotinée...

Comment les révolutionnaires réussirent-ils à régler cette difficulté théorique ? Pour dire rapidement les choses et aller à l'essentiel, ce fut grâce à ce que l'on pourrait appeler un tour de passe-passe rhétorique : ils reconnaîtront haut et fort que les femmes, comme les hommes, sont des êtres de raison, mais que l'usage de celle-ci est différent selon que l'on est homme ou femme (8). En effet, la raison de la femme est inséparable de sa nature et la finalité de sa nature est la reproduction, la survie de l'espèce humaine. La raison de l'homme, quant à elle, n'a pas de nature, ou plutôt la raison de l'homme n'est pas consubstantielle à sa nature ; elle peut s'en séparer et, de manière individuelle, œuvrer pour le bien public. On se retrouve donc devant deux sexes, deux raisons qui s'inscrivent de manière définitive dans deux espaces : les femmes dans la sphère privée de la famille, les hommes dans l'espace public de la polis.

La refondation des rapports civils par le code napoléonien – dont le machisme n'est plus à démontrer – se fit donc sur l'idée que le corps masculin ou féminin produit un esprit différent. La raison de la femme la rendait une mineure sur le plan civil et politique ; statut dont elle sort enfin après bien des luttes.

Il faut avouer que cette exclusion n'est pas une invention des hommes du siècle des Lumières. Elle ne fait que prolonger, en l'institutionnalisant encore plus, une très longue tradition qui fut dénoncée avec force, dès 1673, par le philosophe cartésien Poullain de la Barre qui, dans son livre *L'Egalité des sexes* démontrait la fausseté de ce qu'il appelait « les préjugés » faisant des femmes les inférieures des hommes.

On le voit, la France, depuis 1789, persuadée de l'excellence de son modèle républicain, s'est accommodée et continue encore à s'accommoder des nombreuses inégalités qui lui sont liées, restant comme le dit l'historienne Michèle Perrot « drapée dans l'illusion de l'universel ». L'universalisme français, c'est le droit des hommes ; ce n'est pas pour rien que les femmes se sont battues depuis Beijing pour faire adopter l'expression « droits humains », afin d'établir une vraie rupture avec l'idéologie du « tout masculin ». C'est cette idéologie qui veut faire croire, notamment dans le domaine de la coopération, que ce qui est bon pour les hommes l'est forcément pour les femmes. La prise de conscience de l'inexactitude de cette proposition, faite par de nombreux pays et par les organisations internationales, a permis de rectifier quelque peu l'orientation patriarcale des politiques de coopération à travers le monde.

Si la France est restée, malheureusement, en retrait de ces évolutions, c'est sans aucun doute de par son attachement à « cette illusion de l'universel » qui l'a empêchée de comprendre la dynamique de changement impliquée par l'introduction de la notion de genre et d'y adhérer.

Les deux termes, universalisme français et notion de genre, qui impliquent l'un la nature, l'autre la culture, s'excluent donc mutuellement, de façon radicale, et ne peuvent entretenir aucune relation dialectique. D'autant plus que dans la formulation qui nous occupe, l'universalisme est présenté comme une donnée indiscutable, presque un article de foi. Si l'universalisme est français, pour les femmes il n'est plus universel.

Face à cette situation, on doit se réjouir d'apprendre que le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) a demandé qu'un rapport comparatif soit établi afin de montrer comment la France prend en compte les femmes dans ses politiques et ses projets de développement.

(8) Geneviève Fraisse, *La raison des femmes*, Plon, Paris, 1992, 294 p.

Le genre, un concept opératoire pour les politiques de développement

Depuis cinquante ans, les projets de développement fondés sur des préjugés masculins (9) (par exemple un seul budget familial ou encore la femme non considérée comme un agent économique à part entière, etc.) n'ont cessé d'ignorer la réalité sociale dans laquelle ils s'inscrivaient. Ce faisant, ils ont contribué à l'échec du développement et plus précisément ont eu un impact largement négatif sur les femmes, les appauvrissant économiquement et les fragilisant socialement. Il faut rendre hommage à Ester Boserup, économiste danoise, qui fut l'une des premières, dès 1970, à montrer les effets négatifs et la dévalorisation du statut apportés par le colonialisme et les politiques de modernisation aux paysannes africaines, asiatiques et latino-américaines (10).

La mondialisation, les politiques d'ajustement structurel, le service de la dette, les migrations ont continué d'appauvrir les populations des pays du Sud, taxant plus lourdement les femmes que les hommes (11). Un indicateur de ces dégradations est le chiffre toujours croissant des femmes chefs de famille : 30 % et parfois 45 % ou 50 %, qui comptent parmi les plus pauvres des pauvres. D'une manière plus générale, avec une tendance à la réduction des prestations familiales, un salaire qui équivaut, en moyenne à travers le monde, à 50% de celui des hommes, les femmes cumulent tous les facteurs négatifs d'autant plus qu'elles ont, à la différence des hommes, l'essentiel de la charge des enfants et, depuis peu, celle des vieilles personnes en même temps qu'un accès restreint à l'éducation et un accès encore plus difficile aux ressources essentielles que sont la terre, le crédit. En Afrique, les femmes n'ont que l'usufruit de certaines terres que leur alloue le patrilignage de leur mari ; sur ces terres elles cultivent de plus en plus des cultures de subsistance, essentielles pour la survie de la famille. Or les projets de développement consacrés aux productions d'exportation entraînent de profonds remaniements fonciers qui, trop souvent, « expulsent » en quelque sorte les femmes de leurs terres. C'est ainsi que, récemment, des paysannes maliennes se sont organisées pour revendiquer la propriété de la terre, seule façon pour elles d'être protégées par un droit d'ordre juridique et permanent.

La notion de genre permet une analyse fine des raisons de tout phénomène social, par conséquent de la pauvreté, nouveau paradigme du développement, avec son impact sur les hommes et sur les femmes, et non plus sur « la population », concept abstrait ouvrant la voie à toutes les esquives notamment celles de l'égalité et de la morale.

Et l'Afrique, comme les autres parties du monde, a accepté la cadre analytique de la notion de genre pour tenter de rendre compte des situations désastreuses de pauvreté, d'y remédier en infléchissant recherches et politiques.

Du point de vue scientifique, il faut souligner plus particulièrement le travail accompli par le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA, Dakar) qui, depuis les années 1990, s'est résolument impliqué dans la réflexion et la formation sur les questions de genre. Par exemple, chaque année est organisé par cet organisme un « Institut sur le genre » qui regroupe environ douze chercheuses/chercheurs confirmés, venant d'universités de l'Afrique anglophone et francophone, pendant six semaines. L'objectif général étant « d'élever le niveau de prise de conscience du problème du genre et de faire en sorte qu'il soit pris en compte dans les méthodologies et processus en sciences sociales en Afrique » (*Bulletin du CODESRIA*, n° 1, 1995). Partant du constat que « nul ne doute plus aujourd'hui de l'apport de l'ana-

(9) Diane Elson, *Male Bias in the Development Process*, Manchester University Press, Manchester, New York, 1991, 291 p.

(10) Ester Boserup, *La femme face au développement économique*, PUF, Paris, 1983, 320 p.

(11) Christina H. Gladwin (ed.), *Structural Adjustment and African Women Farmers*, University of Florida Press, 1991, 410 p.

lyse de genre à la théorie politique et économique, à la critique philosophique et culturelle », le CODESRIA a organisé au Caire, en décembre 1999, en collaboration avec l'appui du Arab Research Center, un symposium international sur le thème « Nouvelles directions de la recherche sur le genre en Afrique ». Enfin, il a mis en place en 2000 un réseau multinational sur « Genre et politiques nationales » coordonné par deux chercheuses féministes africaines de l'université du Cap et de City University de New York, tout en ayant une activité d'éditeur sur ce thème (12).

En ce qui concerne l'Afrique, on peut donner un exemple emblématique de la manière dont s'opère la construction sociale du genre, c'est l'excision (13), par laquelle les fillettes deviennent des êtres nouveaux, des femmes ayant le droit de se marier et d'avoir des enfants. Il faut le dire : si, au premier degré, l'atmosphère de fête, les beaux habits, les bijoux rendent pour les fillettes l'excision-initiation désirable (un peu comme la première communion chez nous), au deuxième degré, les fillettes ne peuvent que souhaiter être comme leur mère. Comment peuvent-elles imaginer d'adopter une autre conduite qui les radierait du groupe puisqu'elle les assimilerait à des non-femmes, à des futures non-mères (on croit couramment que le clitoris, en touchant l'homme, peut le rendre stérile ou peut faire mourir l'enfant lorsque ce dernier sort du ventre de la mère). On a donc affaire, avec ce type d'initiation, à une construction identitaire très forte de la femme. Notons que c'est une femme qui pratique l'opération, que ce sont des femmes qui s'occupent des initiées, mais que ce sont des hommes qui sont les chefs de tambour et qui enseignent par le langage tambouriné les paroles et les chants sur lesquels les filles dansent. Les rapports de pouvoir sont donc nets, même dans un rituel féminin.

Du point de vue de l'analyse selon le genre, dans l'excision, l'élément du plaisir est surqualifié, alors que dans la circoncision il est obéré. Il faut faire un pas de plus dans cette analyse et souligner que dans l'excision, ce n'est pas le lieu du plaisir en tant que tel qui est visé. C'est le lieu du plaisir non fécond, source d'une réprobation et d'un refus très forts de la part des hommes. Par ailleurs, ce plaisir non fécond peut être obtenu sans l'intervention masculine. Par ce plaisir qu'elle se donne, la femme peut dangereusement échapper à l'homme, à son devoir social universel de reproduction. Une non-homologie existe avec les garçons pour lesquels la circoncision n'est pas destinée à empêcher la masturbation. Contradiction absolue avec le pouvoir masculin exercé au sein du système de parenté qui, partout, fonde selon de nombreuses élaborations la subordination des femmes.

En bref, dans les études de développement et notamment sur l'Afrique, la notion de genre n'est certes pas une panacée ni un sésame magique ouvrant sur des lendemains qui chantent. C'est, plus qu'un principe philosophique, un concept opératoire pour une action visant à obtenir moins de malheur et plus de justice. N'est-ce pas là, justement, le but du développement ?

(12) Aïnsi : Ebrima Sall (ed.), *Women in Academia: Gender and Academic Freedom in Africa*, CODESRIA, Dakar, 2000, 154 p.

(13) J'ai étudié l'excision, dans les années 1970, chez les Yarsé du Burkina Faso chez lesquels elle est liée, cas fort rare, à une longue initiation de trois ans. Un film, *Des feuilles aux cauris*, fut alors réalisé (Jeanne Bisilliat, Bernard Nantet). Voir aussi, dans ce même numéro, l'article précédent de Laurence Porgès [NDLR].

Afrique contemporaine

Afrique contemporaine

Afrique contemporaine

Dossier spécial Culture et société

N° 196 octobre-décembre 2000

df

Dossier spécial

● Culture et société

Jean Rouch

Le cinéma africain

L'excision

● Actualité africaine

La corruption

La Côte d'Ivoire

De grands thèmes transversaux caractérisent le dossier spécial « culture et société » de ce numéro de fin d'année et de fin de siècle.

Le **cinéma** est abordé à travers l'apport des films ethnographiques de **Jean Rouch**, dont un « véloportrait » est dressé par lui-même, tandis qu'un article posthume de Pierre Haffner fait le point sur le **cinéma africain contemporain**, francophone comme anglophone.

Le dynamisme des **médias** africains est également mis en valeur par l'exemple de la **Tanzanie**, l'un des pays les plus pauvres du continent, mais aussi l'un de ceux où la liberté d'expression est une tradition nationale.

L'excision et les mutilations sexuelles féminines, sujet devenu très sensible, font l'objet d'autre part d'un panorama d'ensemble sur l'Afrique et sa diaspora. Ceci conduit à traiter des rapports entre les sexes et à préciser, dans une problématique particulière qui est celle du développement, le sens et la portée d'une nouvelle notion sociologique, le « **genre** ».

En complément, l'**actualité africaine** occupe la deuxième section du numéro, avec l'analyse du dernier rapport annuel de Transparency International sur la **corruption**, puis par la chronique électorale (octobre-décembre 2000) d'une **Côte d'Ivoire** où la violence accompagne le retour au régime civil.

Secrétariat général du
gouvernement

Direction de
l'information et de la
communication Française

29-31, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01 40 15 70 00
Télécopie : 01 40 15 72 30

Service de la publication
Sophie Moati

Imprimé en France
Composition Chrono Bureau
Impression DF
Dépôt légal : janvier 2001
DF 08001-2-0196
ISSN : 0002-0478
CPPP : 1090 AD

13,50 € - 88,55 F

3 303330 101964

PM 178

19 FEV. 2001

Française

Editorial

Les fins d'année comme les fins de siècle sont propices aux bilans et aux réflexions synthétiques. C'est pourquoi, dans un numéro de décembre 2000 plus épais que de coutume, *Afrique contemporaine* aborde des thèmes assez généraux, en mettant l'accent sur certaines évolutions culturelles récentes au sud du Sahara.

Le cinéma est un sujet rarement traité ici. Il méritait à plus d'un titre qu'on l'aborde, en insistant sur les souvenirs et l'apport personnel de Jean Rouch, au moment où le cinéma ethnographique universitaire, qu'il a tant stimulé sur l'Afrique sahélienne, se cherche à nouveau, ce que rappelle Brice Ahounou, tout comme en proposant, sous la signature de Pierre Haffner, qui vient hélas de disparaître, une vue cavalière du cinéma africain d'aujourd'hui, tant francophone qu'anglophone. Grâce à la volonté des cinéastes, ce dernier a pu se développer d'une manière paradoxale dans un climat économique défavorable. Mais le dynamisme des différents médias africains n'est pas moins spectaculaire depuis la dernière décennie : Odile Racine-Issa en montre toute la richesse dans l'un des pays pourtant les plus pauvres du continent, la Tanzanie, dont il conviendra d'apprécier le caractère véritable d'exception.

L'évolution socioculturelle de l'Afrique ne se limite nullement aujourd'hui à des productions plus ou moins connues à l'extérieur. Elle se caractérise aussi par de grandes inflexions internes des sociétés elles-mêmes, qui affectent leurs aspects les plus traditionnels. Il en va ainsi de l'excision et des mutilations sexuelles féminines, de plus en plus critiquées et combattues, question délicate dont Laurence Porgès propose un tableau d'ensemble. De même, Jeanne Bisilliat souligne, pour la première fois dans cette revue, que bénéficiaires aussi bien que contributeurs du développement ont à prendre en compte progressivement la nouvelle problématique du « genre ». Ce mot, traduit de l'anglais *gender* (dont Kingsley Amis avait naguère commenté avec une pointe d'ironie l'étonnante fortune, à partir d'un usage strictement grammatical), s'applique désormais à l'ensemble des problèmes sociaux tenant aux différences sexuelles et à leurs conséquences. La France elle-même, longtemps réticente intellectuellement au sein de la communauté internationale des donateurs d'aide, est poussée vers cette approche par un mouvement général qui dépasse l'influence internationale et déjà ancienne du courant féministe.

Mais, jusque dans un numéro porté aux bilans, l'actualité ne peut se faire oublier. Transparency International, dans son dernier rapport annuel, publié à l'automne, a mis l'accent une fois de plus sur la corruption en Afrique. Cette ONG et ses positions font ainsi l'objet d'une première note. Quant à la situation en Côte d'Ivoire, qui ne s'est pas apaisée après l'élection d'un président civil, elle a nécessité également la rédaction d'une chronique de la période électorale, d'octobre à décembre 2000. Celle-ci met en lumière l'abandon aux passions xénophobes dans un pays confronté au risque d'une montée parallèle de la violence interne et de l'isolement international.

François Gaulme

**Afrique
contemporaine**
N° 196
4^e trimestre 2000

éditorial